

**Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,**

**Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021 donnant délégation au Président qui autorise « Monsieur le Président à conclure toute promesse d'achat et réaliser toute acquisition et cession immobilière lorsque leur montant est inférieur ou égal à 90 000 € H.T ».**

## **DECIDE**

**VANNES,**

**Le 25 JAN. 2023**

**OBJET : Cession du lot n°C10, cadastré BS372, situé sur le Parc d'Activités du Poteau Nord à SAINT-AVE au profit de l'EURL GUILLEMOT FROID & CLIMATISATION**

**Article 1** : décider de céder à l'EURL GUILLEMOT FROID & CLIMATISATION, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, le lot n°C10, cadastré BS372, d'une surface d'environ 450 m<sup>2</sup> situé sur le Parc d'Activités du Poteau Nord à SAINT-AVE ;

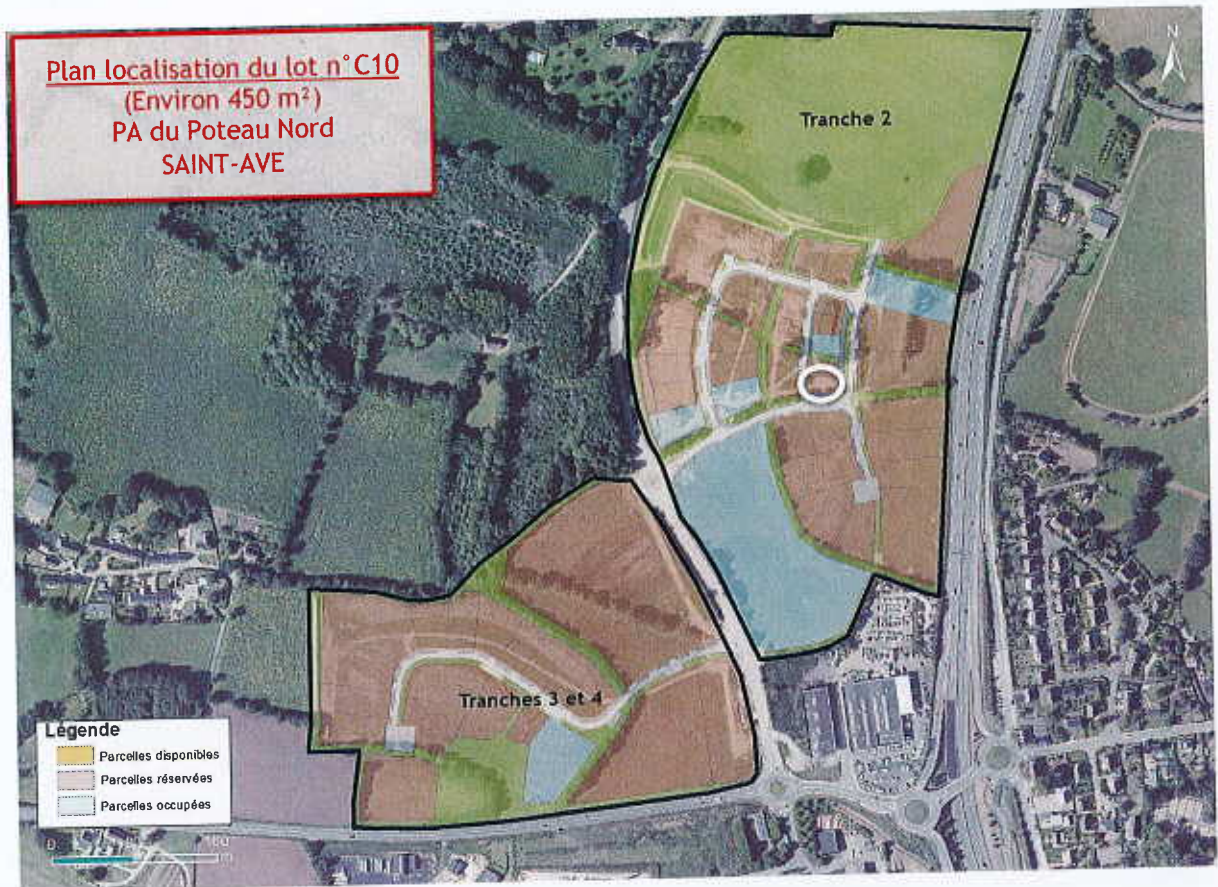
**Article 2** : décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 40 € hors TVA sur la marge le m<sup>2</sup> majoré d'une TVA sur la marge à 8 €/m<sup>2</sup> ;

**Article 3** : confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;

**Article 4** : décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;

**Article 5** : décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur.

Le Domaine, sollicité le 30 novembre 2022, n'ayant pas rendu son avis dans le délai d'un mois, celui-ci est réputé donné.



AMPLIATION sera :

- Adressée à la commune de SAINT-AVE ;
- Adressée à l'EURL GUILLEMOT FROID & CLIMATISAION.

David ROBO  
Président



**GOLFE DU MORBIHAN**  
**VANNES AGGLOMÉRATION**

Parc d'Innovation Bretagne Sud II  
30 rue Alfred Kastler - CS 70206  
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24  
Fax : 02 97 68 14 25  
Courriel : courrier@gmvagblo.bzh